




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-325**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181334-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CRÉATION D'UNE CARTE PASS MUSÉES POUR LA SAISON HIVER 2020-2021

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CRÉATION D'UNE CARTE PASS MUSÉES POUR LA SAISON HIVER 2020-2021 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour encourager les publics les plus larges à entrer dans les musées et rendre les propositions artistiques et scientifiques plus accessibles et plus attractives, la Ville d'Aix-en-Provence a créé, depuis l'été 2018, une carte « Pass musées ». Ce Pass a été renouvelé pour la saison automne-hiver 2018-2019, puis pour l'été 2019 et l'hiver 2019-2020. Il est proposé dans cette dynamique de réitérer cette carte pour la saison hivernale par le « Pass musées hiver 2020-2021 ».

Cette carte offre, en bouquet, toutes les propositions muséales des établissements municipaux aixois à un tarif très compétitif. La carte « Pass musées hiver 2020-2021 » est accessible à tous les habitants de la Ville d'Aix-en-Provence, comme aux visiteurs qui souhaiteraient découvrir l'ensemble des musées durant leur séjour. Au tarif unique de 12 €, elle donne accès une fois à chaque site durant la période concernée, aussi bien aux collections permanentes qu'aux expositions temporaires.

La carte « Pass musées hiver 2020-2021 » valable du 1^{er} décembre 2020 au 30 mars 2021, inclut le Musée Granet, ainsi que la chapelle Granet XXe, le Musée du Vieil Aix, le Musée des Tapisseries et le Musée du Pavillon de Vendôme.

Le Pass permettra notamment de voir les expositions suivantes :

- Exposition « Laurent PERNOT » dans le cadre de la Biennale Chroniques au Pavillon de Vendôme, jusqu'au 17 janvier 2021 ;

- Exposition « Pharaon, Osiris et la momie, l'Egypte ancienne à Aix-en-Provence » au Musée Granet, jusqu'au 14 février 2021 ;
- Exposition « Aix, de la Ville à la Campagne », au Musée du Vieil Aix, jusqu'au 24 janvier 2021 ;
- Exposition « Portraits d'hier et d'aujourd'hui », au Pavillon de Vendôme, du 30 janvier 2021 au 7 mars 2021 ;
- Exposition « Carte Blanche à Karine DEBOUZIE », au Pavillon de Vendôme, à partir du 19 mars 2021 ;
- Exposition « Le Festival d'Aix en Affiches », au Musée des Tapisseries, du 16 janvier 2021 au 28 mars 2021 ;
- Exposition « Suzanne HETZEL et Didier PETIT, un regard contemporain sur les collections du musée du Vieil Aix », au Musée du Vieil Aix, à partir du 18 février 2021 ;
- Collection Jean PLANQUE, Granet XXe – Exposition permanente.

Mise en vente dans tous les musées aixois, la carte « Pass musées hiver 2020 - 2021 » est individuelle et se présentera sous la forme d'une carte faisant mention d'un code-barres. Elle est vendue sans aucune formalité préalable et sera réalisée sur place au moment de l'achat.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le tarif de la carte «Pass musées hiver 2020 – 2021 »,
- **AUTORISER** le Monsieur le trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

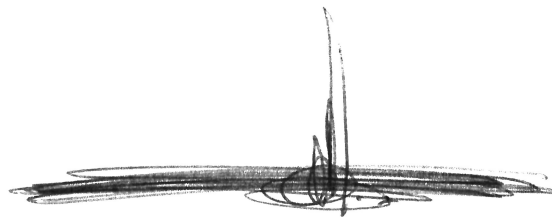
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»